



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale des Territoires
Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Pôle missions territoriales**

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE L'INDRE**

Etude préalable relative à la compensation collective agricole pour la construction d'un parc
photovoltaïque au sol sur la commune de CONDE

PC 036 059 22 N0005

Aux termes du rapport de présentation soumis pour avis à la commission en date du 02/03/2023 sous la présidence de Madame Hélène Burgaud-Tocchet, Directrice départementale adjointe des Territoires,

Considérant que :

- le projet est situé sur 122 hectares de terres agricoles ;
- le projet consiste en une implantation alternée de rangées de panneaux et de rangées de cultures principales d'une largeur de 8 m, menées en culture biologique ;
- le montant de la compensation collective en utilisant le barème forfaitaire est de 1 525 000 € ;
- l'étude préalable arrive à la conclusion que le montant généré par les mesures de réduction et d'achat de matériels est de 1 526 718 €, soit un montant de compensation nul ;
- les membres de la commission considèrent que, malgré les cultures mises en place, il y a une perte définitive de 34 hectares de terres agricoles, soit un montant de compensation de 425 000 €.

Au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

**La commission rend un avis DEFAVORABLE à l'étude préalable
à 11 voix CONTRE, 5 voix POUR et 1 ABSTENTION**



Le Directeur Départemental
des Territoires
[Signature]
RIK VANDERERVEN